

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

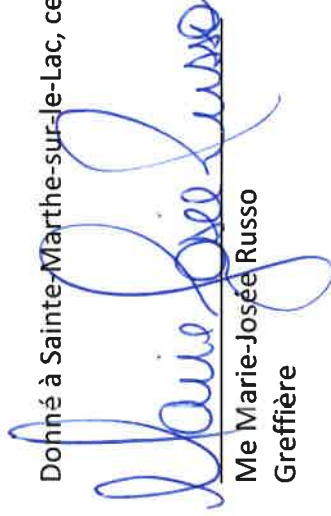
AVIS PUBLIC

**MODIFICATION DE L'ENDROIT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
PRÉVUE LE 28 MAI 2019**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que la séance du conseil prévue le 28 mai 2019 se déroulera à l'Église de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, située au 3101 rue de l'Église à Sainte-Marthe-sur-le-Lac à 19 h 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 318 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 24^e jour du mois de mai 2019.



Me Marie-Josée Russo
Greffière